



## DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Votre Conseiller en Investissement Financier est un professionnel immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) le numéro 15 001 867 (*ce numéro est consultable sur le site internet de l'ORIAS [www.orias.fr](http://www.orias.fr)*) au titre des activités réglementées détaillées ci-dessous. Il est partenaire de PRIMONIAL PARTENAIRES (Groupe Primonial).

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Pierre Finance et Patrimoine pour Stockage. Elles sont conservées pendant 10 ans à compter de la fin de la relation et sont destinées au traitement de votre dossier par notre société, au responsable de traitement et par ses prestataires/sous-traitants.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de retrait du consentement au traitement ainsi que du droit de demander la limitation du traitement de vos données personnelles ou de vous y opposer en contactant directement : Pierre Finance et Patrimoine, 12 rue Blatin, 63000 Clermont-Ferrand.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Vous pouvez également demander la portabilité des données transmises.

Il est à même de vous conseiller pour la gestion de votre patrimoine notamment dans le cadre de consultations écrites, qui feront l'objet de lettres de mission préalablement acceptées et signées par vous. Il est contrôlable par : l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 4 Place de Budapest - 75436 Paris Cedex 09, <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html> pour les activités d'Intermédiaire en assurance et d'Intermédiaire en Opération de Banques et Services de Paiement et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : 17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, <http://www.amf-france.org/> pour l'activité Conseiller en Investissements Financiers.

### **Votre Conseiller exerce les activités réglementées suivantes :**

• **Conseiller en Investissements Financiers (CIF)**, proposant un conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, sous le n°E008109 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI-CIF), 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris – [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr), association professionnelle agréée par l'AMF. Il est autorisé actuellement à conseiller principalement les produits et/ou services financiers des sociétés citées ci-après.

• **Intermédiaire en assurance** inscrit en qualité de courtier et positionné dans la catégorie « b » non soumis à une obligation contractuelle d'exclusivité avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et autorisé actuellement à présenter principalement les contrats des entreprises d'assurance citées ci-après.

### **Niveau de Conseil :**

- Niveau 2 : le partenaire délivre un service de recommandation personnalisée (Il expliquer en quoi, parmi les différents contrats ou différents options proposés, son offre est la plus adéquate via un test d'adéquation)

• Votre Conseiller est par ailleurs **titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce sans détention de fonds** n° CPI 6302 2018 000 031 164 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) Du Puy de dôme le 01/07/2018 et garantie par CNA Insurance Company (polices n° CRCP100396-1). L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

### **Liste des principaux partenaires : Entreprises d'assurances et Sociétés de Gestion**

Producteur de produits/Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Suravenir	Compagnie d'assurance	Courtage	Commission
SwissLife	Compagnie d'assurance	Courtage	Commission
Extendam	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Commission
Keys Reim	Société de Gestion de Portefeuille	Convention de distribution	Commission

La liste complète des fournisseurs de produits pourra être fournie sur simple demande et en cas d'actualisation de l'offre, nous vous en informerons. Vous êtes informé(e) que nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital dans les entreprises susvisées.

Votre Conseiller ne peut encaisser aucun fond, effet ou valeur.

Il dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, **d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle (RCP) et Garantie Financière (GF) suffisante(s) couvrant ses diverses activités**. Cette/ces couverture(s) est/sont notamment conforme(s) aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances et souscrite(s) auprès de CNA Insurance Company (polices n° CRCP100396-1) pour des montants de (par sinistre et par période d'assurance) :

RCP	CIF	IAS	IMMOBILIER DIRECT
Plafond par sinistre	300.000 €	1.500.000 €	150.000 €
Plafond par période d'assurance	600.000 €	2.000.000 €	150.000 €

## Mode de communications :

X Par téléphone       Par courrier      X Par mail       Autre(s) à préciser :

Votre Conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et plus particulièrement son article 325-6 7°, nous vous informons pouvoir recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPC, tout ou partie des frais d'arbitrage, une fraction des frais de gestion – le taux de rémunération annuel ne pouvant excéder 1,55% <sup>(1)</sup>. Lorsque cette mission de conseil est suivie de la souscription de parts de SCPI, nous vous informons pouvoir recevoir une rémunération ne pouvant excéder un maximum de 5,50% (1) du montant de la souscription, et, pour les produits structurés, en fonction de la date de maturité du produit, nous vous informons pouvoir recevoir jusqu'à 0,35% (2) annualisé du montant de la souscription. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Votre Conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

Au titre de votre accompagnement, vous pourrez obtenir communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou de la société qui nous autorise la commercialisation de ses produits. Nous nous engageons à vous assister dans l'obtention de ces informations.

Par ailleurs, nous vous informons que nous sommes susceptibles de percevoir des honoraires pour les prestations suivantes (ceux-ci étant susceptibles d'évoluer) : prestation réalisée sur la base d'un devis 200 € TTC/heure, transfert de PEA 500 € TTC, audit patrimonial forfait minimum de 480 € TTC, audit patrimonial forfait complet de 1200 € TTC.

### Le respect de vos droits

En cas de contestation, votre Conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pouvez vous adresser : Par courrier à l'adresse suivante : Pierre Finance et Patrimoine, 12 rue Blatin, 63000 Clermont-Ferrand ou par mail au : [pj.lamps@pf-p.fr](mailto:pj.lamps@pf-p.fr)

Nous nous engageons, à compter de la date de réception de votre réclamation, à en accuser réception dans un délai de dix jours et à y apporter une réponse dans un délai maximal de deux mois sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées. Si ces voies de recours internes n'aboutissent pas, vous avez la possibilité de faire appel à un médiateur :

- Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris
- Pour les réclamations liées aux produits financiers, à Madame Marielle COHEN-BRANCHE, Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, [mediation@amf-france.org](mailto:mediation@amf-france.org)).  
Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>
- Pour les réclamations liées aux produits d'assurance : vous pouvez vous adresser à la Médiation de l'Assurance, - TSA 50110, 75441 Paris cedex 09.  
Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>
- Pour les réclamations liées aux biens immobiliers : vous pouvez vous adresser à la Médiation de la consommation - ANM Conso (2 rue de Colmar, 94300 VINCENNES)  
Site Internet : <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>
- Pour les réclamations liées à la réglementation relative aux données personnelles (RGPD), vous pouvez vous adresser à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), 3 place de Fontenoy 75007 Paris, [www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil](http://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil)

J'autorise expressément la transmission d'informations me concernant aux partenaires de mon Conseiller dans le cadre des souscriptions envisagées. Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par notre société, responsable de traitement et par ses prestataires/sous-traitants. Elles pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes : gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires/sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponse aux obligations légales et réglementaires. Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés nous écrivant à l'adresse suivante : Pierre Finance et Patrimoine, 12 rue Blatin, 63000 Clermont-Ferrand

Souhaitez-vous vous opposer à l'utilisation par votre Conseiller de vos données personnelles pour la prospection commerciale, merci de cocher une case ci-contre :

oui       non

En outre, vous êtes informé(e) que notre société met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès aux données recueillies par l'application des articles L.561-5 et L.561-23 du Code Monétaire et Financier s'exerce auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (article L.561-45 du Code Monétaire et Financier).

J'autorise ma banque à transmettre à mon Conseiller les informations me concernant. Dans le strict respect du secret professionnel, tous les documents et éléments que vous nous transmettez seront traités avec la plus extrême confidentialité et dans le strict cadre de la mission. Je reconnais avoir connaissance de l'interdiction pour mon Conseiller de recevoir des espèces, effets, valeurs ou chèques au porteur ou à son ordre.

Le .... / ..... / ..... à .....

### Le Conseiller en Investissement Financier

Nom Prénom : Lamps Pierre-Jean

Signature :

### Le(s) client(s)

Nom :

Signature :

<sup>(1)</sup> Représente la rémunération maximale en taux perçu par votre Conseiller de la part d'un fournisseur de produits et par client. Cette rémunération est calculée sur la base de chaque valorisation hebdomadaire des contrats (telle que communiquée par nos promoteurs de produits) et du taux de rémunération annuel applicable à chaque support.